

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°18

DÉCISION N° 47660/DEF/GEND/SSF/SDAF/BRAF
portant abrogation d'un texte.

Du 17 avril 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des soutiens et des finances ; sous-direction « administrative et financière » ; bureau de la réglementation administrative et financière.*

DÉCISION N° 47660/DEF/GEND/SSF/SDAF/BRAF portant abrogation d'un texte.

Du 17 avril 2009

NOR D E F G 0 9 5 0 9 7 9 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 9400/DEF/GEND/LOG/ADM du 23 avril 1981 (BOC, p. 2712. ; BOEM 651.2.2)

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 18.

La circulaire n° 9400/DEF/GEND/LOG/ADM du 23 avril 1981 relative à l'administration des officiers élèves et élèves officiers pendant leur scolarité à l'école des officiers de la gendarmerie nationale est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur « administratif et financier »,*

Jean-Patrick RIDAO.